Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20220929-2022-D-132-AR Date de télétransmission : 04/10/2022 Date de réception préfecture : 04/10/2022

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés passés selon la procédure adaptée
Réhabilitation des blocs sanitaires camping Chibau Berria
Lot 2: VRD - Espaces verts

N° 2022-MP-132

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE:

<u>Article 1</u> – La commune de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour la Réhabilitation des blocs sanitaires du camping Chibau Berria – Lot 2 : VRD – Espaces verts.

A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure adaptée, avec négociation, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique, avec la société :

CBTP - Côte Basque Travaux Publics 231 RD 810 64700 BIRIATOU Pour un montant de 87 230,60€ HT Soit 104 676,71€ TTC

Les prix appliqués seront conformes au DPGF.

Des acomptes pourront être versés.

<u>Article 2</u> – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 29 septembre 2022

Jean-François IRIGQYEN

Maire de Saint-Jean-de-Luz Vice-Président de la Communa lité

d'Agglomération Pays Basque, chargé des mobilités durables et innévantes, ports et pêche